

CONSEIL MUNICIPAL**Procès-verbal de la séance du 27 avril 2016**

Présidence	Mme	C. Di Stasi
Présents	Mmes	C. Chiriatti, I. Martinez et E. Possa
	MM.	C. Brülhart, E. Fillet, J. Grand, T. Hunziker, V. Läderach, L. Luisoni, R. Madarasz, D. Nicole, B. Riedweg, F. Sandoz, P. Waldispühl et M. Zwahlen
Excusé	M.	M. Da Costa

Monsieur G. Marti, Maire, Messieurs G. Garnier et N. Nussbaum, Adjoint, assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Prestation de serment d'une nouvelle Conseillère municipale
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2016
3. Communications du Bureau
4. Communications du Maire
5. Communications des Présidents de commissions
6. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
7. Présentations des comptes 2015
8. Crédits supplémentaires 2015 – vote d'une délibération
9. Jardin du souvenir – vote d'un crédit d'investissement
10. Stationnement / Zone macaron – vote d'une résolution
11. Traversée du Lac – vote d'une résolution
12. Propositions individuelles et questions

1. Prestation de serment d'une nouvelle Conseillère municipale

Madame la Présidente propose que ce point soit légèrement modifié et que l'assemblée procède à l'assermentation de deux nouveaux Conseillers municipaux. Il était déjà prévu à l'ordre du jour le remplacement de Madame Aline Wohlgemuth par Madame Eléonore Possa, mais depuis sa rédaction, le Conseil municipal a enregistré la démission de Madame Alexandra Mathys et l'autorisation du Département Présidentiel permet à Monsieur Vincent Läderach de prêter serment durant la présente séance.

Madame la Présidente invite Madame Possa et Monsieur Läderach, à se lever pour écouter la lecture de la formule de serment et, à la fin de celle-ci, à l'appel de leur nom, de lever la main droite et de prononcer les mots « Je le jure » ou « Je le promets ».

Formule de serment :

"Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer."

Madame Possa promet.

Monsieur Läderach promet.

Madame la Présidente prend acte de leur serment. Madame Possa et Monsieur Läderach sont applaudis.

Madame la Présidente prie un représentant de leurs groupes de passer vers Monsieur Arter à la fin de notre séance pour lui indiquer les modifications engendrées au sein des commissions par ces nouvelles nominations. Elle ajoute qu'étant donné que Madame Mathys assumait la présidence de la commission Agriculture-Feu-Voirie-Environnement, l'élection de cette présidence sera portée à l'ordre du jour de la séance du 11 mai 2016.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2016

Ce procès-verbal a été déposé sur CMNET et les Conseillers ont pu faire leurs propositions de corrections.

Aucune correction n'étant parvenue au secrétariat, Madame la Présidente propose que son approbation soit soumise au vote.

Le procès-verbal du 16 mars 2016 est adopté par 14 voix pour et une abstention.

3. Communication du Bureau

Aucune communication du Bureau.

4. Communications du Maire

Madame la Présidente transmet la parole à Monsieur le Maire.

Acquisition de terrains

L'Exécutif a appris, par la feuille d'avis officielle, que l'Etat de Genève avait définitivement acquis les terrains sur lesquels se trouvent le parking de la prison Brenaz et la forêt.

Ces terrains sont en zone agricole et plus précisément en surface d'assolement et pour un usage futur d'utilité publique. L'achat a été signé au prix de CHF 1'399'544.- soit CHF 65.-/m².

Aménagement locaux parascolaires

L'Exécutif a relancé les services de l'Etat concernant leur demande d'autorisation de construire du nouveau local pour les activités parascolaires.

Le domaine de l'eau était sur le point d'émettre un préavis défavorable en raison du risque lié aux crues du Foron pour ces locaux en sous-sol.

Il convient de rappeler que pour des demandes précédentes, aucune exigence de ce type n'avait été émise, mais suite aux inondations de Lully, les services du Canton sont devenus très restrictifs et qu'il en sera ainsi tant que le Foron n'aura pas été renaturé.

Dans le but de pouvoir réaliser le chantier à l'été comme prévu, l'Exécutif a eu plusieurs contacts et engagé des études complémentaires pour trouver des solutions qui permettraient au sous-sol de l'école de rester hors d'eau en cas d'inondation de la commune. Cela impliquera la création d'une butte naturelle entre la salle de gym et le terrain multisport ainsi que la réalisation d'un obstacle d'au minimum 30 cm au sommet de la rampe d'accès à la cour « Voirie ». Une alarme inondation devra être mise en place.

En complément, une procédure spécifique d'évacuation des locaux devra être mise en place et répétée avec les animatrices, les pompiers et les utilisateurs des locaux en sous-sol.

Après près de trois mois, un préavis favorable, sous réserve, a été délivré, de sorte que le permis de construire pourrait enfin être délivré d'ici une ou deux semaines.

L'Exécutif a demandé à ce que les coûts supplémentaires soient intégrés dans le budget voté, en cherchant des économies dans d'autres postes du budget.

Monsieur Waldispühl demande si l'on peut déjà estimer le montant que représentent les surcoûts et s'ils seront présentés au Conseil municipal.

Monsieur le Maire répond qu'ils sont déjà estimés à quelques milliers de francs et qu'une information sera transmise au Conseil municipal.

Rue de Graman (partie Cantonale)

Les travaux de réfection complète de cette artère sont désormais prévus dès le 5 juillet 2016, soit après les promotions scolaires, avec la volonté que le gros des travaux, du moins ceux proches de la moutonnerie soient terminés avant la fête des Patenailles, donc également avant la rentrée scolaire.

En effet, durant 3 mois la rue sera mise à sens unique, avec détournement des bus dans le sens Choulex - Puplinge. Aucun véhicule ne pourra accéder à la route des Brolliets depuis la route de Jussy, au moins durant un mois. L'Exécutif a demandé à ce que l'accès à Pré-Marquis depuis la route de Jussy soit rétabli dans les deux sens pour limiter le trafic au centre du village. A fin août 2016, il ne devrait subsister qu'un tronçon à sens unique dans la partie située vers les commerces.

La mise en place d'un revêtement phono absorbant est annoncée pour septembre 2016 avec la fermeture complète de la chaussée durant deux, voire trois jours.

Monsieur le Maire transmet la parole à Monsieur Nussbaum, adjoint.

40 ans école de Puplinge

En janvier 2017, l'école de la commune fêtera ses 40 ans d'existence.

Il est prévu l'organisation d'une fête, dans l'enceinte de l'école, un vendredi soir, en mai ou juin 2017, période avec une météo plus clémente.

La date n'est pas encore arrêtée mais elle tiendra compte des week-ends contenant des fériés et du Marathon de Genève.

Une première réunion a eu lieu le lundi 25 avril avec la directrice de l'établissement, deux enseignants, la responsable de secteur du GIAP, trois membres de l'Association des parents d'élèves de Puplinge, Monsieur Nussbaum et Madame Bennici.

Plusieurs idées ont émergé durant cette séance.

Il y aurait différentes parties, notamment une partie historique, un concert des élèves, une chorale des enseignants, une rétrospective des activités parascolaires, une éventuelle animation musicale et/ou un karaoké.

En parallèle, les enseignants souhaitent étudier la faisabilité d'une photo aérienne des élèves sur le terrain de foot ainsi que l'élaboration d'une plaque commémorative en lien avec le plantage d'un arbre avec l'association Pro-natura.

Il y a également la proposition d'un thème vestimentaire de style «années'70» durant la soirée.

La partie restauration serait de l'ordre d'un buffet canadien et d'un éventuel bar tenu par une association communale.

Les enseignants souhaiteraient, comme lors de la fête des 30 ans de l'école, qu'un objet souvenir soit offert à chaque élève de l'école.

Un budget avec une demande de participation financière des enseignants, sera transmis à la commune d'ici à fin juin 2016 afin que l'Exécutif puisse se déterminer et inscrire un éventuel montant au budget 2017.

La prochaine rencontre aura lieu dans le courant de l'automne 2016.

5. Communications des Présidents de commissions

Commission Solidarité

Monsieur Luisoni, Président, informe que sa commission s'est réunie le 12 avril 2016.

Durant cette séance, le texte d'introduction pour l'onglet « Solidarité Internationale » du site web de la commune, présenté par Monsieur Luisoni, a été accepté à l'unanimité par la commission. Il doit encore être validé par l'Exécutif.

Durant cette même séance, sept dossiers ont été traités :

L'Association Anitié, Népal (dossier 46) concernant la reconstruction d'une infirmerie et d'une école suite au séisme de 2015 a été subventionnée (spécifiquement pour les médicaments) pour un montant de CHF 3'000,--.

L'Association Assikloassi, Togo (dossier 47) concernant la création de latrines et de salles de classe a été subventionnée pour un montant de CHF 3'000,--.

L'Association Suisse des Amis d'Haïti (dossier 48) a été subventionnée pour un montant de CHF 3'000,--.

L'Association Nouvelle Planète, Madagascar (dossier 1) concernant une adduction d'eau pour 4 hameaux a été subventionnée pour un montant de CHF 1'500,--.

L'Association Keiser Initiative for Uganda (dossier 2) concernant la rénovation d'une case pour hommes âgés vivant seuls à Kasenyi a été subventionnée pour un montant de CHF 2'000,--.

Monsieur Luisoni ajoute que pour le festival Foxymore des 2 et 3 septembre 2016, il sera installé un tableau complet (sous forme de posters avec graphiques circulaires et pourcentages des secteurs d'activités subventionnés avec la répartition des continents) de tous les octrois de la commission de la solidarité en 2014 et 2015.

Concernant le soutien financier pour ce festival, les membres de la commission ont voté, à l'unanimité, le principe de soutenir le projet de coopération du festival par le biais d'une contribution de CHF 2,.- par billet vendu. Ce qui, selon l'affluence du festival qui aura lieu sur 2 jours cette année, nous permet d'estimer une subvention entre CHF 1'500,-- et CHF 5'000,-- octroyée à Foxymore pour son soutien à l'Association ABCD. Ce principe de subventionnement devra être mentionné adéquatement lors de la vente des billets avant et pendant le festival.

La prochaine séance de la commission aura lieu le 23 mai 2016 à 20 heures.

Commission Aménagement – Travaux – Mobilité - Cimetière

Monsieur Madarasz, Président, informe que la prochaine séance de la commission aura lieu le 3 mai 2016 à 20 heures.

Commission Animation – Culture – Sports – Loisirs

Madame Chiriatti, Présidente, informe que les membres de la commission se rendent au marché mensuel de la commune de Meinier, le jeudi 28 avril 2016. Ils seront accueillis par ses magistrats afin de leur présenter l'organisation de ce marché.

6. Décisions de l'ACG – Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC

Madame la Présidente informe que la décision de l'Association des Communes Genevoises du 28 octobre 2015, concernant l'activation de la garantie de déficit pour l'exposition «Dépasser les bornes» en lien avec les festivités du bicentenaire du rattachement de Genève à la Suisse, a été transmise avec la convocation à chaque Conseiller municipal.

Le Conseil municipal ne porte pas d'opposition à cette décision.

7. Présentation des comptes 2015

Monsieur Nussbaum, Adjoint délégué aux finances, parcourt le compte-rendu financier de l'exercice 2015 de la commune ainsi que celui de la Fondation de la commune pour le logement.

Les documents sont accompagnés du projet de délibération pour l'acceptation des comptes de la commune et de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement qui a été remis à chaque Conseiller municipal.

Monsieur Nussbaum informe l'assemblée que chacun a deux semaines pour poser des questions complémentaires et/ou faire parvenir ses remarques à la Mairie, auprès de Monsieur Arter.

Madame la Présidente informe l'assemblée que le point de l'approbation des comptes 2015 sera mis à l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal du 11 mai 2016.

Monsieur Hunziker, Président de la commission des finances, informe l'assemblée que la commission a préavisé favorablement et à l'unanimité cette délibération, lors de sa séance du 18 avril 2016.

8. Crédits supplémentaires 2015 – vote d'une délibération

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur Hunziker, Président de la commission des finances.

Monsieur Hunziker informe l'assemblée que la commission a préavisé favorablement et à l'unanimité cette délibération durant sa séance du 18 avril 2016.

Monsieur Nussbaum, Adjoint délégué aux finances, ajoute que la grande majorité de ces dépassements est justifiée par l'ouverture de l'Espace de vie enfantine. Suite à ces explications et sans commentaires de l'assemblée, Madame la Présidente soumet la délibération au vote.

Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2015 et les moyens de les couvrir (délibération n°1)

Vu le préavis de la commission des finances du 18 avril 2016,
vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2015 suivants pour un montant total de 442'286.57 CHF, soit :

Rubrique	Titre	CHF	Dépassement
0200.300.00	Indemnités Maire et Adjointes		4'271.65
0200.303.00	Assurances sociales		3'988.66
0500.301.00	Traitement personnel administratif		7'185.50
0500.303.00	Assurances sociales		4'229.25
0500.308.00	Personnel Intérimaire		661.25
0500.311.00	Mobilier, machines		527.02
0500.315.00	Entretien d'objets par tiers		6'563.65
0800.316.00	Loyers, fermages, redevances		2'820.00
0900.318.00	Honoraires et prestations de services		165.95
1001.351.00	Dédommagements au canton		42.40
1100.352.00	Dédommagements communes		1'957.05
1600.352.00	Dédommagements communes		3'510.20
2100.314.00	Entretien immeubles par tiers		10'450.30

3300.303.00	Assurances sociales	594.50
3400.301.00	Traitement du personnel	982.10
3400.303.00	Assurances sociales	367.95
3400.365.00	Subv. aux institut. privées	1'798.10
5400.365.00	Subv. aux instit. privées	23'244.95
5401.318.00	Primes d'assurances	492.70
5401.331.00	Amortiss. Véhicule	1.00
5404.331.00	Amortissement crèche	143'334.00
5404.363.00	Subventions propres établis.	136'962.54
6200.301.00	Traitement du personnel	6'858.91
6200.303.00	Assurances sociales	1'036.30
6200.312.00	Eclairage des chaussées	874.25
6500.366.00	Subvention TPG aux pers.physiques.	1'000.00
7200.311.00	Mobilier, machines, véhic., mat.	6'000.00
7200.315.00	Entretien d'objets par tiers	6'141.40
9000.346.00	Compens. comm. françaises	62'783.84
9000.351.00	Frais de perception des impôts	3'441.15

Total **442'286.57**

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

9. Jardin du souvenir – vote d'un crédit d'investissement

Madame la Présidente transmet la parole à Monsieur Madarasz, Président de la commission aménagement, travaux, mobilité, cimetièrè.

Monsieur Madarasz, présente à l'assemblée le projet et informe que la commission a préavisé favorablement ce crédit d'investissement lors de sa séance 14 avril 2016. La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente soumet le projet de délibération au vote.

Projet de Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement pour la réalisation d'un jardin du souvenir dans le cimetière (délibération n°2)

Vu la nécessité d'exhumations des tombes en fin de concession afin de libérer des emplacements;
 vu l'obligation d'incinérer les corps exhumés et de conserver les cendres non récupérées par les proches;
 vu la nécessité de créer, dans notre cimetière, un emplacement de conservation des cendres anonymes, communément nommé «jardin du souvenir»;
 vu les différentes variantes de projets pour la création d'un jardin du souvenir établis par un bureau de paysagisme spécialisé; aboutissant au projet proposé;
 vu les discussions et le préavis de la commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière du 14 avril 2016;
 conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e, et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et à l'article 34, alinéa 6, lettre d) du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984
 sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de financer la réalisation d'un jardin du souvenir;

1. d'ouvrir, en conséquence, à Monsieur le Maire un crédit de CHF 50'000.-- destiné au financement de cette opération;

2. de comptabiliser la dépense prévue à l'article 3 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Puplinge, dans le patrimoine administratif;
3. d'amortir cette dépense au moyen des annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 7403.501.00 de l'an 2017 jusqu'en 2026, soit 10 ans à raison de 10.00 % par an;
4. de désigner Monsieur le Maire pour signer tous actes relatifs à ces opérations.

10. Stationnement / Zone macaron – vote d'une résolution

Madame la Présidente transmet la parole à Monsieur Madarasz, Président de la commission aménagement, travaux, mobilité, cimetière.

Monsieur Madarasz, présente la résolution et son projet à l'assemblée et l'informe que la commission a préavisé favorablement cette résolution durant sa séance du 14 avril 2016.

Madame Chiriatti demande où pourront se garer les personnes avec macarons.

Monsieur le Maire répond que l'on ne modifie pas le nombre de places de parking, la quantité est toujours la même. Le nombre de places 4 heures reste important, soit en particulier devant la poste, sur la rue de Frémis, les places situées vers le quartier de Pré-Marquis, sur la rue de Graman, route de Presinge et sur la route de Cornière.

Monsieur Nicole fait remarquer que la résolution est très précise par rapport au plan et demande s'il sera adapté. Il ajoute que les places handicapés sur le plan ne sont pas correctes et notamment sur la rue de Frémis et vers les commerces de la rue de Graman.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement la résolution est très précise pour plus de transparence. Le reste de la procédure sera suivie par l'Etat. Il n'est pas possible de garder un flou sur une durée de stationnement. Le positionnement exact des places pour handicapés sera déterminé par les services du Canton.

Monsieur Grand souhaite savoir ce qui fait la différence entre les différents temps de stationnements et les différents commerces.

Monsieur le Maire répond que la durée dépend du commerce concerné. En général le client reste plus longtemps au restaurant qu'à la pharmacie et à l'épicerie.

Monsieur Grand demande si l'on peut évaluer une augmentation ou diminution du nombre de places de stationnements limitées à 4 heures.

Monsieur le Maire répond que le nombre ne variera pas, à l'exception d'une place en plus liée à la construction d'une extension de villa, au 8, rue de Graman.

Monsieur Luisoni précise que le macaron coûtera frs 200,-- pour les habitants et frs 400,-- pour les entreprises qui ont leur siège sur la commune.

Monsieur le Maire ajoute que c'est la Fondation des parkings qui sera en charge de cette mise à disposition et de l'encaissement et non pas la commune. Il existe également une solution pour des invités ou des entreprises qui viennent travailler sur Puplinge.

Monsieur Hunziker demande combien de places cela représente.

Monsieur le Maire répond que cela représente environ 200 places. Il ajoute que la commune a fait, depuis plusieurs années, des démarches auprès des régies concernées pour qu'elles procèdent à la remise en état du parking sous-terrain de Frémis. Cette remise en état devrait débuter cet été et permettra ainsi le stationnement de véhicules et une meilleure sécurité. Beaucoup de box sont utilisés à d'autres fins que le stationnement de véhicules. Ces réfections vont encourager les locataires à utiliser leur propre parking, ce qui libérera les places de stationnement de l'extérieur situées sur le domaine public.

Monsieur Nicole fait remarquer que la Fondation peut vendre plus de macarons que de places de parking libres.

Monsieur Läderach demande quelle est la fréquence de contrôle de ces zones de stationnement par les APM. Il faudrait éviter que les gens calculent que l'amende coûte moins cher que le parking.

Monsieur le Maire répond que les contrôles des APM sont fréquents.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente soumet le projet de délibération au vote.

Projet de Résolution relative à la mise en œuvre d'une zone macaron sur la commune de Puplinge (résolution n°3)

Considérant :

L'évolution constante de la problématique du stationnement sur la commune de Puplinge à tout moment de la journée,

L'étude de stationnement établie par le bureau Trafitec;

Le plan directeur communal approuvé le 9 juin 2009 par le Conseil d'Etat, notamment la fiche thématique D "Déplacements et stationnement";

Le préavis favorable de la commission d'aménagement du 14 avril 2016;

Sur proposition de l'exécutif, le Conseil propose par 15 voix pour, soit à l'unanimité

1. d'approuver la limitation de la durée du stationnement sur l'ensemble du domaine public communal et des places desservies à partir du domaine public (rue de Graman vers Pré-Marquis, de part et d'autre de la rue, rue de Frémis sur le parking devant les Nos 2 à 10) (max 4 heures) du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00,
2. L'introduction de macarons pour stationnement à durée illimitée pour les habitants et les employés avec la possibilité d'acquisition étendue à l'ensemble des habitants de la commune.
3. La création et ou le maintien de places à durée limitée comme suit :
 - 2 places à durée limitée à 30 minutes devant le cimetière, tous les jours
 - 6 places à durée limitée à 30 minutes, tous les jours, devant et à proximité des commerces des 87-89 rue de Graman, plus 1 place handicapés (en cas d'adaptation du parking, les places longitudinales situées vers le 78 rue de Graman deviendraient également à durée limitée 30 minutes, en compensation des places supprimées)
 - 15 places en zone bleue (60 min) rue de Frémis, vers la poste, plus 1 place handicapés
 - 17 places en zone bleue (60 min) devant le 62 rue de Graman, plus 1 place handicapés (et les places Mobility et privées, inchangées)
 - 5 places en zone bleue (60 min) devant les cafés-restaurants, rue de Graman
 - 10 places en zone bleue (60 min) devant les futurs commerces des 2 à 10 rue de Frémis
 - des places à durée limitée à 30 minutes, tous les jours devant la déchetterie route des Brolliets
 - 4 places en zone bleue (60 min) ch. de Chamoliet, devant le café-restaurant de Mon-Ideé
4. Charge l'Exécutif de demander au canton la mise en œuvre de cette résolution, de prévoir une information à la population et d'informer régulièrement le Conseil municipal.

11. Traversée du Lac – vote d’une résolution

Madame la Présidente transmet la parole à Monsieur Madarasz, Président de la commission aménagement, travaux, mobilité, cimetière.

Monsieur Madarasz, lit à l’assemblée l’exposé des motifs qui encouragent la commission à la soumission de cette résolution.

Exposé des motifs :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Au vu du tracé proposé pour la grande traversée du lac dont la sortie, après un passage souterrain sous la colline de Choulex, est prévue entre la prison de Champ-Dollon et notre village, la commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière estime qu’il est du devoir du Conseil Municipal de prévenir et d’informer les Puplingeois des impacts très conséquents qu’auraient cette traversée sur notre commune.

A savoir :

- Un impact majeur de l’empreinte de la voirie sur le territoire de la commune, limitant d’autant ses surfaces d’assolement, que l’on peut chiffrer à plusieurs dizaines d’hectares.
- Des nuisances décuplées de pollution sonore et de l’air, des eaux de surfaces et des sols et de la nappe phréatique.
- Une jonction avec le réseau autoroutier français nullement étudiée ni négociée avec les autorités voisines, qui n’ont pas été associées à cette réflexion. Le tracé proposé surchargerait encore plus le nœud autoroutier d’Etrembières. Par ailleurs aucune liaison n’est prévue actuellement avec le carrefour dit des « Chasseurs » a la jonction du contournement nord d’Annemasse et de la 2x 2 voies reliant Thonon, pourtant distant de moins de 5 kilomètres.
- Une urbanisation et densification très importante de la rive gauche (zone Arve et Lac), requise par la Confédération pour octroyer ses subventions ; et donc la perte du caractère rural et campagnard défendu légitimement par la commune et la plupart de ses voisines rurales.
- Un trafic de transit décuplé, passant par la commune, voire dans le village anéantissant les efforts réalisés à ce jour pour promouvoir la mobilité douce et des transports publics performants, notamment le CEVA (ou Léman Express).

Difficile dans ces conditions de comprendre comment on peut tomber dans le « piège » de slogans faciles et trompeurs scandés par les promoteurs de la traversée : « une meilleure qualité de vie pour Genève », « pour une ville plus tranquille », « pour un air plus pur », « pour plus d’espaces publics ». « Un projet qui s’adresse à tous les genevois et améliorera la qualité de vie de chacun... ».

Cet argumentaire ne pourrait être qu’une réaction égoïste de ceux qui veulent éviter une nuisance localisée chez eux, sans être capables de penser au bien commun. Mais justement, des arguments réfléchis et préoccupés du bien commun, nous montrent que cette traversée autoroutière est un projet d’un autre âge, financièrement insoutenable pour le canton et qui ne fera, comme toute nouvelle infrastructure routière, qu’augmenter le trafic motorisé et la pollution qu’il engendre.

Genève est devenue le centre très attractif d’une agglomération de près d’un million d’habitants. Par conséquent, le trafic est essentiellement composé de ceux qui y vont ou de ceux qui en viennent, pas de ceux qui l’évitent ou la contournent.

Budgété aujourd'hui à près de 8 Milliards, alors que nul n'ignore le risque très probable d'explosion future de ces coûts, c'est un investissement disproportionné par rapport au CEVA qui pour un budget de 1,6 Mia (déjà considéré par certains comme une dépense excessive), aura lui un réel impact sur la diminution du trafic automobile à Genève et ses pollutions induites.

Tous ceux que préoccupent l'environnement et le bien vivre ensemble comprendront, sans aucun doute possible, que le futur de la mobilité passe par l'abandon de plus en plus fréquent de l'automobile au profit des possibilités du télétravail dans maints domaines professionnels, de solutions de mobilité douce, de transports publics performants, confortables et bien plus respectueux de l'environnement que la voiture à bouchons.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cette résolution permettra de faire connaître la vision de notre commune sur la votation du 5 juin concernant la grande traversée du lac, qui décidera de l'avenir urbanistique et de la qualité de vie de notre commune et de toute une région, et nous vous remercions de bien vouloir lui apporter votre soutien.

Monsieur Hunziker demande ce qu'il en est des surfaces d'assolement qui ne doivent plus être touchées selon le Conseil d'Etat.

Monsieur le Maire répond que la votation du 5 juin 2016 porte sur le principe d'une traversée du lac. Il est clair que le projet y est lié et toute l'étude a été faite sur la base de cette présentation. Effectivement, des surfaces d'assolement sont touchées.

Il ajoute que cette question a été portée à l'ordre du jour de de différences séances intercommunales au sein d'Arve-Lac. Il s'avère que ce point-là et essentiellement cette absence de lien complet avec la France ainsi que ce projet qui charge la zone d'Etrembières démontre que le projet présenté par le Conseil d'Etat n'est pas abouti. Le 12 mai 2016, une séance avec les communes concernées est organisée afin de préparer une conférence de presse prévue le 18 mai 2016, à Puplinge, pour évoquer les arguments communs et qui sont, d'ailleurs, dans le projet de résolution présenté ce soir.

Monsieur Madarasz ajoute qu'il s'agira de 70'000 véhicules par jour, soit 1'000 véhicules sur la commune de Puplinge.

Monsieur Waldispühl est heureux que la population soit informée et demande que le mot «notamment», au point n°1 soit supprimé et qu'il soit uniquement inscrit «à savoir». Il propose que tous les arguments figurent sur cette résolution et non pas qu'une partie.

Monsieur le Maire répond que ces arguments seront ceux qui seront utilisés pour la communication, ils peuvent évoluer et surtout il y en a beaucoup, qui faute de temps, ne pourront pas tous être énumérés.

Monsieur Luisoni fait savoir qu'il a fait deux remarques sur cette résolution et qu'elles sont restées sans réponse à ce jour. Il souhaite qu'au point 4, soit mentionné « la perte de son caractère ».

Monsieur Hunziker demande que les deux mêmes valeurs kilométriques figurent entre la page 1, au point 3, dernière ligne, et la page 2.

Monsieur Luisoni trouve dommage que l'exposé des motifs ne fasse pas partie de la résolution qui est présentée au Conseil d'Etat et à la population.

Monsieur Arter informe que l'exposé des motifs est envoyé au Conseil d'Etat comme annexe à la résolution. Cet exposé des motifs va également être affiché au panneau officiel communal, avec la résolution.

Monsieur le Maire ajoute que le vote de cette résolution et la position des communes alentour permettront d'indiquer d'ores et déjà un certain nombre des exigences des communes concernées. Un tous-ménage sera transmis à chaque habitant à ce sujet.

Monsieur Waldispühl fait savoir que si l'exposé des motifs est public, dans ce cas, certains points ne lui conviennent pas.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente soumet la proposition de résolution au vote :

Proposition d'une résolution du Conseil municipal de Puplinge concernant la grande traversée du lac, dont le principe est soumis au vote des genevois le 5 juin 2016 (résolution n° 4)

Vu le tracé proposé pour la grande traversée du lac dont la sortie, après un passage souterrain sous la colline de Choulex, est prévue entre la prison de Champ-Dollon et notre village,

Vu les résolutions No 6/2011 et 7/2011 du 1^{er} décembre 2011 du Conseil Municipal relatives au plan directeur cantonal 2030

Vu l'article 145 de la Constitution de la République et Canton de Genève du 14 octobre 2012,

Sur proposition de la commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière,

le Conseil demande, par 11 voix pour et 3 abstentions,

1. Que les habitants de la commune de Puplinge soient prévenus et informés des impacts très conséquents qu'aurait cette traversée sur notre commune.

A savoir notamment:

- Un impact majeur de l'empreinte de la voirie sur le territoire de la commune, limitant d'autant ses surfaces agricoles d'assolement, que l'on peut chiffrer à plusieurs dizaines d'hectares.
 - Des nuisances décuplées de pollution sonore et de l'air, des eaux de surfaces, des sols et de la nappe phréatique.
 - Une jonction avec le réseau autoroutier français nullement étudiée ni négociée avec les autorités voisines, qui n'ont pas été associées à cette réflexion. Le tracé proposé surchargerait encore plus le nœud autoroutier d'Etrembières. Par ailleurs aucune liaison n'est prévue actuellement avec les infrastructures routières françaises, en particulier l'important carrefour dit des « Chasseurs » à la jonction du contournement nord d'Annemasse et de la 2 x 2 voies reliant Thonon, pourtant distant de moins de 5 kilomètres.
 - Une urbanisation et densification très importante de la rive gauche (zone Arve et Lac), requise par la Confédération; et donc la perte de son caractère rural et campagnard
 - Un trafic de transit décuplé, passant par la commune, voire dans le village, anéantissant les efforts réalisés à ce jour pour promouvoir la mobilité douce et des transports publics performants, notamment le CEVA (ou Léman Express)
2. Que le traitement de ce dossier important pour la région soit conforme à l'art. 145 al 1 de la Constitution de la République et Canton de Genève du 14 octobre 2012, à savoir « La politique régionale vise le développement durable, équilibré et solidaire de la région franco-valdo-genevoise. Le canton promeut une collaboration institutionnelle transfrontalière permanente, cohérente et démocratique, avec la participation des collectivités publiques et des milieux socio-

économiques et associatifs »

3. que l'Exécutif informe les autorités cantonales de cette prise de position.

12. Propositions individuelles et questions

Madame la Présidente transmet la parole à Monsieur Brülhart.

Monsieur Brülhart demande ce qu'il en est de la fusion des deux compagnies de sapeurs-pompiers, Presinge et Puplinge. En effet, la dernière séance a été annulée et aucune autre n'a été planifiée. Qu'en est-il de la commission ad-hoc à ce sujet ?

Monsieur Garnier répond qu'il y a, actuellement, un grand déséquilibre entre les deux compagnies et la discussion de projet de fusion a été stoppée pour protéger la compagnie de Puplinge. Cependant, le piquet perdure. Dans l'état actuel de la compagnie de Presinge, cette fusion n'est pas possible et un travail de ré-analyse et d'appréciation en leur sein, est en cours. Il se profile plutôt un concept d'absorption.

Monsieur Nicole fait remarquer que le 8 mai 2016, à l'occasion du passage du Marathon de Genève au sein de la commune, les accès à la route de Puplinge sont fermés de 10h.30 à 13h.30 et notamment pour les restaurants du café de la poste et du Cheval Blanc. Etant donné qu'il s'agit du jour de la fête des mères, cela engendre un manque à gagner énorme pour les restaurants. Il demande qui autorise cette manifestation et la fermeture des routes.

Monsieur le Maire répond que le Conseil d'Etat donne les autorisations au comité d'organisation du Marathon de Genève.

Monsieur Nicole demande ce qu'il en est du comité de l'Artisanat qui démissionne en bloc.

Monsieur Garnier informe que le comité a demandé de rencontrer l'Exécutif afin de leur proposer un potentiel nouveau comité.

Monsieur Nicole demande ce qu'il en est de l'abri moto, qui n'en était pas un, et qui finance son remplacement.

Monsieur Garnier répond que c'est la commune qui finance son remplacement. Cependant, l'élément vélo remplacé sera transféré dans le préau de l'école.

Monsieur Sandoz demande qui réceptionne ces chantiers et pourquoi il y a passablement d'erreurs. Il ajoute que la commune ne devrait pas en faire les frais.

Monsieur le Maire répond que la réception des travaux n'a pas encore été faite et que le mandataire assumera financièrement ses responsabilités.

Madame Martinez demande s'il est prévu qu'un panneau d'affichage soit réinstallé à l'entrée du préau de l'école comme cela était le cas avant l'aménagement du nouveau parking.

Monsieur Garnier répond qu'il s'agit d'une excellente idée et qu'elle sera étudiée.

Monsieur Waldispühl fait remarquer que les travaux du Conseil municipal ne sont pas mentionnés dans le dernier Puplinfos. Or, l'Exécutif doit le faire. Il s'agit d'une séparation de pouvoirs et d'une

question de balancement. Le Bureau doit être averti et informé de la teneur du journal quant à ses communications.

Monsieur le Maire répond que lors du dernier Conseil municipal, il n'y a pas eu de délibérations ou résolutions à voter et par conséquent, cela justifie la non communication dans le numéro du mois d'avril 2016. Les décisions de la présente séance seront communiquées dans le journal du mois de juin 2016. Le projet de communication pourrait tout à fait être envoyé au Bureau du Conseil avant la publication.

Monsieur Grand rebondit et rejoint les propos de Monsieur Waldispühl et pense que l'on peut rendre les communications du Conseil municipal plus attractives même si des décisions n'ont pas été prises.

Monsieur Luisoni est favorable à ce que la commission d'information travaille sur le contenu du Puplinfos.

Monsieur Hunziker fait remarquer que le parking des travailleurs, situé sur la route de Jussy est dans un état lamentable et demande à ce qu'il soit entretenu.

Il ajoute qu'il a assisté à la première séance de Commune-Ecoles, dont il est le représentant, et il rapporte que durant l'année scolaire 2015-2016, 80 cours étaient ouverts et 765 élèves y participaient. Par comparaison, lors de l'année scolaire 2014-2015, l'Association comportait 72 cours et 725 élèves.

Monsieur Hunziker remet à Madame Bennici le cadeau qui lui a été offert lors de cette séance. Il s'agit d'une peinture d'un paysage de la commune par une élève d'un cours de dessin. Elle sera suspendue en Mairie.

Aucune autre proposition ou question étant formulée, la séance est levée à 22 heures 45.

La Présidente

Carole DI STASI

Le Vice-Président

Eric FILLET

Le Secrétaire

Patrick ARTER

COMMUNE DE



Puplinge, le 2 mai 2016